

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération OPAC de la Savoie - Saint-Saturnin à Bassens*

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoza - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Gaëtan Pauchet à Farid Rezzak - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Céline Gendron - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 198-25 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération OPAC de la Savoie - Saint-Saturnin à Bassens**

Thierry Repentin, président, rappelle que la Communauté d'agglomération est seule compétente sur son périmètre dans la conclusion de conventions de projet urbain partenarial (PUP).

L'OPAC de la Savoie et Armanet et Pellissier Promotion ont engagé l'aménagement des parcelles AB120 et AB126 d'une contenance cumulée globale d'environ 9 650 m² sur la commune de Bassens.

Un permis d'aménager sera déposé pour créer deux lots, dont l'un est destiné à un programme de logements sociaux d'environ 16 logements (surface de plancher d'environ 1 173 m²) avec un permis de construire déposé par l'OPAC de la Savoie.

Des ajustements ayant été apportés au programme d'équipements publics, il est proposé de conclure un avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial qui porte sur la mise à jour du coût du programme d'équipements publics :

Equipements créés	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT des études et travaux
Création d'un groupe scolaire avec augmentation de la capacité totale d'accueil de la commune de 65 enfants	Commune de Bassens	7 500 000 €
Réalisation d'un verger partagé	Commune de Bassens	50 800 €
Réalisation de la voie nouvelle dite « route de la Ferme »	Commune de Bassens	653 000 €
Réalisation d'un bassin de rétention	Communauté d'agglomération	423 000 €
TOTAL HT		8 626 800 €

Le montant de la participation de l'OPAC de la Savoie sur le programme d'équipements publics au titre de la convention de projet urbain partenarial est porté à 42 391 € HT, soit une diminution de 5 547 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à la nature et aux modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu la convention de projet urbain partenarial pour l'opération OPAC de la Savoie Saint-Saturnin sur la commune de Bassens signée le 15 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 2 octobre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Sylvie Koska, Luc Berthoud, Gaëtan Pauchet ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération OPAC Savoie Saint Saturnin sur la commune de Bassens,

Article 2 : d'autoriser le président à renégocier si besoin le contenu du projet d'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial,

Article 3 : d'autoriser le président à signer l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **198-25 C**

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération OPAC de la Savoie - Saint-Saturnin à Bassens

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement

Date de l'acte : 06 novembre 2025

Annexe(s) : Annexe 1, Annexe 2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251106-lmc1H34415H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34415H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 07 novembre 2025